

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20240409-59-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

N° 59/24

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 28 mars 2024
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 15 avril 2024

Objet de la délibération :

Création d'un poste pour le
CIAS/France Service

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	65
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	4
• Dont représenté(e)s	11
• Excusé(e)s :	7
• Non excusé(e)s :	10
- Votants	80

Résultat du vote	
- Pour :	80
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le neuf avril,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs de la ville d'Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Guillaume AYMANNIN à Angèle LIME, Joël BOLE à Emmanuel CRETIN, Christian MESNIER à Jean-Pierre CUNCHON, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Danièle FIETIER à Claude CURIE, Nathalie LAURENT à Mireille PICARD, Chantal MARAUX à Nathalie KOWAL-BONDY, Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Sébastien LAITHIER à Patricia LABERTERIE, Patrick TELES à Marie-Christine LEGAIN, Colette GROLEAU à Estelle BOURNEZ

Procuration

Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Alain MONNIER par Julien DEFRASNE

Suppléé(e)s

Excusé(e)

Jean-Marie DONEY, Laëtitia ROGNON, Elisabeth JACQUES, Marie-Christine VERNEREY, Pascal GOSSE, Sarah VIONNET, Romuald MAUGAIN

Absent(e)s

Christine BREUILLLOT, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Pierre MAIRE, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme GUILLAME Isabelle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Président rappelle que dans le cadre des orientations budgétaires adoptées le 12 mars, il était proposé d'ouvrir un poste en renfort à France Services qui serait mutualisé à 50% avec le CIAS par une convention de mise à disposition.

L'objectif de ce poste est de venir en renfort dans les 3 Frances Services lors des formations/congés annuels/arrêts maladie des animatrices. L'agent aura également l'habilitation nécessaire pour gérer l'agence postale intercommunale.

Le budget primitif 2024 du Budget Général adopté le 9 avril 2024 prévoit les crédits nécessaires au chapitre 012 à cette ouverture de poste.

Le grade serait soit celui d'adjoint administratif soit d'agent social selon le profil, titulaire ou contractuel à temps complet.

Appelé à statuer sur cette création de poste, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président

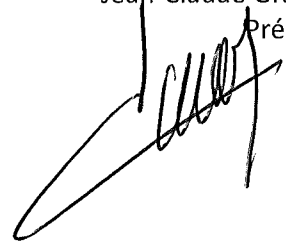
- à créer un poste d'agent France service mutualisé avec le CIAS sur un grade d'adjoint administratif ou agent social, à temps complet, titulaire ou contractuel de droit public,
- à modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Fait et délibéré en séance, le 09.04.2024

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JC Grenier', written over a horizontal line.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20240409-59-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024